

L'an deux mil douze, le quinze novembre, le Conseil Municipal de la Commune de LA FLACHERE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Brigitte SORREL, Maire.

PRESENTS : M. PAGES, MOREAU, JUVANON. Mmes. SOUTON, BURLET, MANNECHEZ, PETIT, SORREL.

EXCUSE : MM. FETAZ, PELLOUX.

Madame SOUTON a été élue secrétaire.

## Compte rendu du Conseil Municipal du 15 Novembre 2012

---

---

### APPROBATION DE COMPTE RENDU

Le compte rendu du Conseil municipal du 11 octobre 2012 est approuvé à l'unanimité.

### ACQUISITION DE PARCELLES

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée les obligations de la commune vis-à-vis de la protection de nos captages d'eau potable situés au « Boissieu », notamment l'acquisition des terrains situés dans le périmètre immédiat et ayant fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique (DUP) :

<i>N° parcelle</i>	<i>Lieu-dit</i>	<i>Propriétaire</i>	<i>Nature</i>	<i>Superficie</i>
A 38	Les Trépassés	Raoul Nicollet	Bois taillis	1475 m <sup>2</sup>
A 58	Le Boissieu	Georges Paturel	Bois taillis	une partie des 2880 m <sup>2</sup>
A 62	Le Boissieu	Fernand Tournoud	Pré	1300 m <sup>2</sup>
A 1012	Le Boissieu	Paul Petzl	Pré	3600 m <sup>2</sup>

Cette acquisition se fera après l'estimation du service des Domaines soit :

<i>N° parcelle</i>	<i>Propriétaire</i>	<i>Prix</i>	<i>Superficie</i>
A 38	Raoul Nicollet	212 €	1475 m <sup>2</sup>
A 58	Georges Paturel	<i>A déterminer suivant surface</i>	une partie de 2880 m <sup>2</sup>
A 62	Fernand Tournoud	650 €	1300 m <sup>2</sup>
A 1012	Paul Petzl	3 600 €	3600 m <sup>2</sup>

Madame le Maire précise à l'assemblée, qu'elle a rencontrée en mairie Maître GARBAN, notaire de l'Etude Lelong à Pontcharra, qui a la charge de notre dossier. Elle rappelle également que pour la mise en conformité, nous avons obtenu une subvention de l'Agence de l'Eau de 50 % et que nous sommes toujours dans l'attente de l'aide du Conseil général.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de donner son accord à Mme le Maire pour poursuivre les démarches auprès du notaire concernant l'acquisition des parcelles nécessaires à la protection des captages d'eau potable de la commune.

Par ailleurs, Mme le Maire propose également l'acquisition des terrains concernés par l'implantation du captage de la source 1 (faible débit) et de la chambre de réunion de l'ensemble des sources, soit :

<i>N° parcelle</i>	<i>Lieu-dit</i>	<i>Propriétaire</i>	<i>Nature</i>	<i>Superficie</i>
A 51	Le Boissieu	Favre / Beltranda	Taillis simple	1120 m <sup>2</sup>
A 52	Le Boissieu	Jean Rey	Taillis simple	3120 m <sup>2</sup>

Les services des domaines ont été consultés pour savoir si le coût du m<sup>2</sup> de terrain est identique aux autres parcelles.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de donner son accord pour que Mme le Maire poursuive les démarches concernant l'acquisition de ces deux parcelles auprès de l'Etude Lelong dès que l'avis des Domaines sera connu.

-----

Madame le Maire rappelle également à l'Assemblée la nécessité d'acquérir une parcelle pour l'aménagement d'un parking le long de la RD9.

<i>N° parcelle</i>	<i>Lieu-dit</i>	<i>Propriétaire</i>	<i>Nature</i>	<i>Superficie</i>
B 37	La Charrière	TOUVARD Nicole épouse MANGIONE	Pré	86 m <sup>2</sup>

Pour un prix de 100 €/m<sup>2</sup> soit un cout total de 8 600 €.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de donner son accord pour que Mme le Maire poursuive les démarches pour l'acquisition de cette parcelle.

### **ADMISSIONS EN NON VALEUR**

Madame le Maire fait part à l'Assemblée de la demande formulée par la Trésorerie du Touvet de l'admission en non-valeur des écritures ci-dessous pour un montant total de 3 611.41 €.

*Budget commune :*

Année 2009 (titres 116-122-141-146-159-57-78-97) pour un montant total de 1 524 €.

*Budget eau et assainissement :*

Année 2009 (titres 30-58-16) pour un montant total de 2 087.41 €.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de passer ces écritures en admission en non-valeur.

### **ACQUISITION D'UN PANNEAU TEXTO VILLAGE**

Madame le Maire fait part à l'Assemblée du devis concernant l'acquisition d'un panneau texto manuel, d'un coût de 3 400 € TTC.

Ce panneau serait installé au centre du village, afin de faciliter l'échange d'informations mairie habitants, entraînant ainsi une économie de papier et un gain de temps lors de la distribution.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, moins une abstention, décide d'autoriser Mme le Maire à effectuer les démarches nécessaires à l'acquisition d'un panneau texto manuel.

### **ISOLATION SALLE POLYVALENTE**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'il est nécessaire de procéder à des travaux d'isolation de la salle polyvalente «Espace Georges Talbot».

Montant estimatif des travaux : 8 000 €.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de charger Mme le Maire d'effectuer les démarches nécessaires.

### **FUTURS TRAVAUX A MARCHE A BON DE COMMANDE**

Madame le Maire transmet à l'Assemblée les trois devis concernant les futurs travaux de marché à bon de commande qui seront réalisés sur notre commune prochainement.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de retenir le bureau d'études MTM Infra pour les futurs travaux de marché à bon de commande sur le critère du moins disant.

#### **CONVENTION D'ACCUEIL PCS AVEC LA COMMUNE DE LA BUISSIÈRE**

Madame le Maire fait part à l'assemblée de la demande formulée par la commune de La Buissière dans le cadre de la mise en place de son Plan Communal de Sauvegarde. Il s'agit d'une convention d'accueil de la population et des services municipaux de la Buissière en cas d'alerte locale. Elle demande l'autorisation de signer cette convention avec la commune de la Buissière.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de signer la convention d'accueil PCS avec la commune de La Buissière et de laisser Mme le Maire poursuivre les démarches.

#### **MISE EN PLACE D'UN PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que nous avons deux devis d'entreprises :

PRIMARIS	5 023.25 € TTC
ALPES GEORISQUES	4 367.30 € TTC

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de retenir la société ALPES GEORISQUES pour un montant de 4 367.30 € TTC et de laisser Mme le Maire poursuivre les démarches.

#### **TERRAIN MULTI SPORT**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'un devis a été demandé à la société HUSSON pour la mise en place d'une barrière de protection au terrain multi sport le long du parking de la petite salle ainsi qu'un filet côté prairie.

Elle demande de lui donner l'autorisation de signer le bon de commande si l'affaire venait à se conclure.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'autoriser Mme le Maire à signer la commande relative à l'achat de matériel ou d'équipement pour l'aménagement du terrain multi sport et de la laisser poursuivre les démarches.

#### **VIREMENTS DE CREDITS AU BUDGET PRINCIPAL**

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 165 : Dépôts et cautionnements reçus		773.00 €
TOTAL D 16 : Remboursements d'emprunts		773.00 €
D 2313 : Constructions	773.00 €	
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	773.00 €	

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 61522 : Entretien de bâtiments	581.00 €	
D 6231 : Annonces et insertions	1 000.00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	1 581.00 €	
D 6413 : Personnel non titulaire		3 946.22 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel		3 946.22 €
D 022 : Dépenses imprévues Fonct	2 365.22 €	
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct	2 365.22 €	

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 60622 : Carburants	30.00 €	
D 61551 : Entretien matériel roulant	390.00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	420.00 €	
D 6336 : Cotisations au CNFPT		30.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel		30.00 €
D 6554 : Contribution organ.regroup.		390.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante		390.00 €

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6232 : Fêtes et cérémonies		200.00 €
D 6562 : Aides	200.00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	200.00 €	200.00

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 1641 : Emprunts en euros		4 010.00 €
TOTAL D 16 : Remboursement d'emprunts		4 010.00 €
D 2313 : Constructions	4 010.00 €	
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	4 010.00 €	